



Aveyron

DÉLIBÉRATION DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 28 octobre 2019 à 9 h 45, le bureau du conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean- Claude Anglars.

Nombre de membres en exercice : 5.

Membres présents : Madame Sylvie Lopez et Messieurs Jean-Claude Anglars et Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Madame Annie Bel et Monsieur Serge Roques.

Date de convocation : 15 octobre 2019.

**4 – AUTORISATIONS D'ESTER EN JUSTICE - PROTECTIONS FONCTIONNELLES**

Vu le rapport n° 6.

Vu les articles L 1424-27 et L 1424-29 du code général des collectivités territoriales.

Vu la délégation consentie par le conseil d'administration au bureau par délibération du 20 mai 2015.

Par délibération en date du 20 mai 2015, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) a donné délégation au bureau pour la défense des intérêts du SDIS devant les juridictions compétentes qu'il soit demandeur ou défendeur.

Aujourd'hui un dossier a un volet contentieux :

■ Le 20 avril 2017, lors d'un entraînement à la conduite sur chemin à bord d'un camion citerne feux de forêts sur la commune d'Entraygues-sur-Truyère, conduit par monsieur Pierre-Hubert Ressouche, un muret s'est effondré au passage du véhicule qui a alors effectué plusieurs tonneaux.

Le passager, monsieur François Avallon, a été gravement blessé.

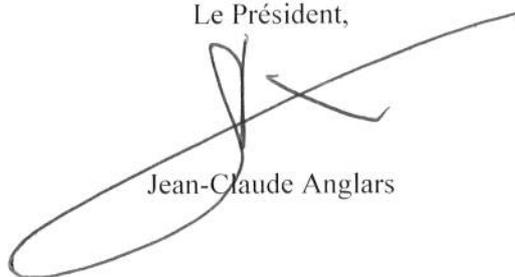
Afin de déterminer les responsabilités de l'accident et indemniser son préjudice, une procédure judiciaire est en cours.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, le bureau du conseil d'administration :

- autorise le président à prendre en charge les frais d'avocat de monsieur François Avallon et, le cas échéant leurs frais de déplacements et frais réels justifiés par cette affaire,
- autorise le président à signer les actes y afférents.

Fait à Rodez, le - 6 NOV. 2019

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke and a short vertical line.

Jean-Claude Anglars